

Conseil d'administration du 11 mars 2025
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2025-09

Adoption du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant Marne amont et ses affluents

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 25 février 2025, s'est tenu le 11 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 8 et R331-23, et R122-17 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2025-02-00091 du 24 février 2025 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu la synthèse des fiches actions présentée par le Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

DECIDE

Article 1 :

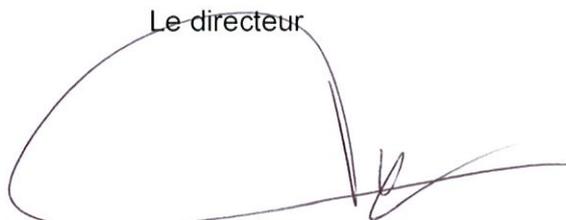
Les fiches actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin versant Marne amont portées par le Parc national de forêts sont approuvées et portées en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

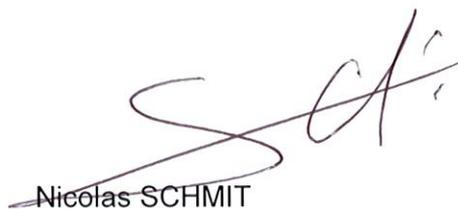
Fait à Châteauvillain, le 11 mars 2025,

Le directeur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop on the left side that tapers into a horizontal line extending to the right, ending in a small flourish.

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'S' shape that curves upwards and then downwards, followed by a series of sharp, angular strokes.

Nicolas SCHMIT

ODJ 11 - Approbation du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la marne amont et de ses affluents - (point soumis au vote)

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) porté par Seine Grands Lacs, le Parc national de forêts propose trois actions majeures pour améliorer la gestion du territoire face aux risques d'inondation et renforcer la résilience environnementale.

1. Étude de l'évolution du paysage et prévention des inondations par ruissellement

Cette étude vise à analyser l'impact des transformations du paysage sur le ruissellement et les inondations. Elle comprend une cartographie des éléments paysagers influençant ces phénomènes, une analyse historique des évolutions du territoire et une sensibilisation des élus et habitants à travers des ateliers et des supports pédagogiques. L'objectif est de fournir aux collectivités des outils concrets pour préserver le patrimoine paysager et limiter l'érosion ainsi que le ruissellement.

Calendrier prévisionnel : 2026

Coût estimé total : 80 000 €

2. Observatoire de l'eau

Afin d'approfondir la connaissance des milieux aquatiques, le Parc national met en place un observatoire dédié. Il permettra d'acquérir des données hydrologiques précises via un réseau de stations de mesure, d'organiser des actions de sensibilisation sur le risque inondation et de conduire une étude hydrogéologique des zones de karst. Ce projet ambitionne d'offrir aux gestionnaires du territoire des outils d'aide à la décision en matière de gestion durable de l'eau.

Calendrier prévisionnel : 2026 – 2031

Coût estimé total : 210 000 €

3. Étude de faisabilité d'un projet de territoire inspiré du modèle EADC

S'inspirant du programme Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais (EADC), cette étude explorera la possibilité d'adapter ce modèle à la partie haut-marnaise du Parc national. Elle consistera à mobiliser les acteurs locaux, à analyser les conditions d'implantation d'une démarche similaire et à identifier les leviers d'action pour une gestion concertée des ressources en eau et des pratiques agricoles.

Calendrier prévisionnel : 2026 – 2027

Coût estimé total : 80 000 €

Ces trois actions s'inscrivent dans les orientations définies par la Charte du Parc national et visent à mieux comprendre, protéger et gérer les paysages et les ressources en eau. Elles permettront de renforcer la résilience du territoire face aux défis climatiques et d'impliquer durablement les acteurs locaux dans une approche de gestion intégrée.